

TRIBUNAL D'INSTANCE DE POISSY

89 avenue Maurice Berteaux

78300 POISSY

Tél : 01 39 65 05 35

Mail : tutelles.ti-poissy@justice.fr

Permanence du service tutelle :

Lundi et vendredi : 8h45 – 12h

Nom (*curateur ou tuteur*) :

Nom de la personne protégée :

Je sollicite votre accord pour les opérations suivantes :

Ouvrir un contrat d'assurance-vie.....(nom du contrat)

- Auprès de l'établissement.....
avec des droits d'entrée deavec pour clause bénéficiaire.....
.....
.....pour y placer la somme de€

Clôturer un contrat d' assurance-vie

- Clôturer le contrat n°..... ouvert auprès de
.....(solde créditeur de..... euros à la
date du/...../.....). Et verser le solde sur le compte n°.....
à la banque

Placer sur un contrat d'assurance-vie déjà ouvert

- Auprès de l'établissement..... intitulé.....et n° de contrat
une somme deeuros, avec des droits d'entrée de

Motifs de(s) demande(s) (à remplir obligatoirement) :

Pièces jointes nécessaires :

- Les relevés les plus récents de tous les comptes concernés,
- le(s) contrat(s) d'assurance-vie ou les propositions de l'assureur
- plaquette explicative du produit + Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI),

Fait à :

le :

Signature :

Cadre réservé au tribunal

Dossier complet.

Dossier incomplet. Merci de remplir une nouvelle requête et de joindre toutes les pièces nécessaires.

Requête

OUVERTURE / CLOTURE
ou PLACEMENT SUR UNE ASSURANCE-VIE
TUTELLE

(article 427 du Code civil)

Téléphone :

Mail :

ORDONNANCE ASSURANCE VIE

Minute n° (à remplir par le greffe) :

ORDONNANCE

Nous,Juge des Tutelles au Tribunal d'Instance de Poissy,
assistée de greffier,

Vu l'article 427, 468 et 501 du Code civil, les termes de la requête et les pièces jointes;

Attendu que l'opération projetée est conforme aux intérêts de la personne protégée

Autorisons l'opération dans les termes exactes de la requête ci-dessus, qui apparaît conforme aux intérêts de la personne protégée.

N'autorisons pas l'opération pour les motifs suivants :

Ordonnons l'exécution provisoire de la décision.

Disons qu'il nous sera justifié de l'exécution de l'opération dans un délai de 3 mois après l'opération.

A Poissy, le

Le greffier

Le juge des tutelles

Notification à